

# COMMUNE DE CHAMPDOTRE

## DECISION DU MAIRE N°2023-008

### Portant acceptation d'un devis – Fourniture et pose d'une porte pour local de location

Le Maire de Champdôtre,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibérations du conseil municipal en dates du 25 mai 2020, du 11 février 2021 et 16 décembre 2022 (conformément à l'article L 2122-22 du code général des Collectivités Territoriales) ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

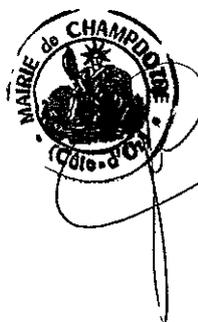
**CONSIDERANT** la nécessité d'accéder à la partie du local communal mise en location, sis impasse de la Tille à Champdôtre, en cas de panne de la porte principale, et permettant d'être utilisée comme issue de secours,

**CONSIDERANT** les devis reçus,

### DECIDE

- **De valider** le devis de l'entreprise SBE domiciliée à Longeault (21110) – RN 5 – relatif à la fourniture et pose d'une porte à l'atelier communal partie locative pour un montant HT de 2 430,00 € soit 2 916,00 € TTC.
- **De signer** tout document afférent à cette affaire.

Le Conseil municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.



A Champdôtre le 21/02/2023  
Le Maire,  
Jean-Louis LAGUERRE

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

ID : 021-212101380-20230221-D\_2023\_008-AU

S<sup>2</sup>LO